

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

BUDGET

Arrêté du 27 juillet 2012 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques

NOR : BUDE1228471A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, modifié par le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant classement des directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 relatif au classement des postes comptables de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'avis du comité technique de réseau de la direction générale des finances publiques du 12 juin 2012 ;

Sur le rapport du directeur général des finances publiques,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les services chargés de la publicité foncière, postes comptables de la direction générale des finances publiques, sont classés en quatre groupes. Le nombre de postes par groupe est fixé à l'annexe I.

Le premier groupe comprend les postes relevant de l'emploi de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques. La liste de ces postes est fixée à l'annexe II.

Art. 2. – Les dispositions de l'article précédent entrent en vigueur, pour chaque service chargé de la publicité foncière, à la date d'effet de la nomination du comptable succédant au conservateur des hypothèques en place au 31 décembre 2012.

Art. 3. – Lorsque le service chargé de la publicité foncière ne relève pas du groupe visé au deuxième alinéa de l'article 1^{er}, l'emploi de chef de service comptable issu des dispositions de l'article 5-3 du décret du 7 juillet 2006 susvisé est transféré. Le poste comptable d'implantation de cet emploi est fixé par arrêté du ministre chargé du budget. Le nombre de ces emplois par catégorie de chef de service comptable est fixé à l'annexe III.

Art. 4. – Les postes comptables du réseau à l'étranger de la direction générale des finances publiques sont classés en trois groupes. Le nombre de postes par groupe est fixé à l'annexe IV.

Le premier groupe comprend les postes relevant de l'emploi de chef de service comptable à la direction générale des finances publiques. La liste de ces postes est fixée à l'annexe V.

Art. 5. – Les dispositions de l'article précédent entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Art. 6. – La liste des emplois de chef de service comptable de 3^e catégorie assurant des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise comportant des responsabilités particulières, visée au deuxième alinéa de l'article 2 du décret du 7 juillet 2006 susvisé, est fixée à l'annexe VI.

Art. 7. – Le directeur général des finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 juillet 2012.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur adjoint,
chargé du pilotage du réseau
et de ses moyens,*

P. RAMBAL

ANNEXES

ANNEXE I

CLASSEMENT DES SERVICES DE PUBLICITÉ FONCIÈRE

CATÉGORIE	NOMBRE DE POSTES
Groupe 1	113
Groupe 2	101
Groupe 3	70
Groupe 4	70

ANNEXE II

CLASSEMENT DES SERVICES DE PUBLICITÉ FONCIÈRE

1. Liste des emplois de chef de service comptable de 1^{re} catégorie

DIR	RÉFÉRENCE	LIBELLÉ
31	031095	Toulouse 1E B
33	033095	Bordeaux 3E B
34	034008	Montpellier 1 B
44	044059	Nantes 2E B
59	059077	Lille 2E B
69	069078	Lyon 3E B
73	073050	Chambéry 1E B
74	074047	Annecy
75	075808	Paris 8E B
75	075801	Paris 1E B
75	075802	Paris 2E B
77	077061	Meaux

DIR	RÉFÉRENCE	LIBELLÉ
83	083042	Draguignan 1E B
92	092073	Vanves 2E B

2. Liste des emplois de chef de service
comptable de 2^e catégorie

DIR	RÉFÉRENCE	LIBELLÉ
06	006051	Antibes 1E B
06	006052	Grasse 1E B
13	013049	Aix 1E B
30	030006	Nîmes 1E B
34	034023	Montpellier 2 B
44	044058	Nantes 1E B
66	066039	Perpignan 1E B
75	075804	Paris 4E B
75	075803	Paris 3E B
77	077058	Melun
78	078067	Versailles 2E B
83	083043	Toulon 2E B
91	091054	Corbeil 1E B
92	092072	Vanves 1ER B
92	092069	Nanterre 1E B
92	092071	Nanterre 3E B

3. Liste des emplois de chef de service
comptable de 3^e catégorie

DIR	RÉFÉRENCE	LIBELLÉ
06	006047	Nice 1E B
13	013047	Marseille 3E B
26	026050	Valence 1E B
31	031096	Toulouse 2E B

DIR	RÉFÉRENCE	LIBELLÉ
33	033093	Bordeaux 1E B
33	033094	Bordeaux 2E B
54	054017	Nancy
59	059076	Lille 1E B
69	069076	Lyon 1E B
69	069077	Lyon 2E B
74	074048	Bonneville
75	075807	Paris 7E B
75	075809	Paris 9E B
75	075811	Paris 11E B
78	078068	Versailles 3E B
78	078066	Versailles 1E B
83	083027	Toulon 1E B
83	083026	Draguignan 2E B
94	094057	Créteil 4E B
94	094055	Créteil 2E B
94	094054	Créteil 1E B
95	095051	Cergy-Pontoise 1E B

4. Liste des emplois de chef de service
comptable de 4^e catégorie

DIR	RÉFÉRENCE	LIBELLÉ
01	001054	Nantua
06	006050	Nice 4E B
11	011005	Narbonne
13	013050	Aix 2E B
13	013046	Marseille 1E B
13	013051	Tarascon
17	017057	La Rochelle

DIR	RÉFÉRENCE	LIBELLÉ
21	021064	Dijon 1E B
30	030007	Nîmes 2E B
34	034031	Béziers 2E B
35	035065	Rennes 1E B
37	037050	Tours 1E B
38	038082	Vienne
38	038078	Grenoble 2E B
38	038077	Grenoble 1E B
40	040041	Dax
44	044061	Saint-Nazaire 1E B
51	051055	Reims
56	056049	Vannes
59	059078	Lille 3E B
60	060014	Senlis
63	063074	Clermont-Ferrand
64	064064	Bayonne 1E B
64	064062	Pau 1E B
69	069081	Lyon 5E B
74	074049	Thonon
75	075810	Paris 10E B
76	076083	Rouen 1E B
78	078070	Rambouillet
84	084011	Avignon 1E B
85	085011	Les Sables d'Olonne
85	085003	La Roche-sur-Yon
86	086050	Poitiers
87	087045	Limoges
91	091055	Corbeil 2E B

DIR	RÉFÉRENCE	LIBELLÉ
92	092070	Nanterre 2E B
93	093061	Bobigny 1E B
93	093062	Bobigny 2E B
93	093063	Bobigny 3E B
94	094056	Créteil 3E B
95	095054	Saint-Leu-la-Forêt
95	095053	Ermont
974	104025	Saint-Denis

5. Liste des emplois de chef de service
comptable de 5^e catégorie

DIR	RÉFÉRENCE	LIBELLÉ
05	005031	Gap
06	006048	Nice 2E B
11	011002	Carcassonne
14	014032	Caen 1E B
20	02A019	Ajaccio
22	022061	Saint-Brieuc
31	031098	Muret
33	033096	Libourne
34	034027	Béziers 1E B
40	040040	Mont-de-Marsan
45	045056	Orléans 1E B
59	059085	Valenciennes
66	066040	Perpignan 2E B
72	072003	Le Mans 1E B
77	077059	Coulommiers
79	079054	Niort
80	080025	Amiens 1E B
84	084014	Avignon 2E B

ANNEXE III

EMPLOIS DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE, ISSUS DES DISPOSITIONS
DE L'ARTICLE 5-3 DU DÉCRET N° 2006-814 DU 7 JUILLET 2006, À TRANSFÉRER

CATÉGORIE D'EMPLOI	NOMBRE
1 ^{re} catégorie	23
2 ^e catégorie	29
3 ^e catégorie	43
4 ^e catégorie	67
5 ^e catégorie	38

ANNEXE IV

CLASSEMENT DES POSTES COMPTABLES À L'ÉTRANGER

CATÉGORIE	NOMBRE DE POSTES
Groupe 1	5
Groupe 2	9
Groupe 3	2

ANNEXE V

CLASSEMENT DES POSTES COMPTABLES À L'ÉTRANGER

Liste des emplois de chef de service comptable

PAYS	RÉFÉRENCE	CATÉGORIE
Etats-Unis	178000	1 ^{re} catégorie
Algérie	111000	2 ^e catégorie
Maroc	118000	2 ^e catégorie
Tunisie	119000	3 ^e catégorie
Sénégal	121000	3 ^e catégorie

ANNEXE VI

LISTE DES FONCTIONS D'ENCADREMENT, D'ANIMATION OU D'EXPERTISE COMPORTANT DES
RESPONSABILITÉS PARTICULIÈRES CONFIÉES À DES CHEFS DE SERVICE COMPTABLE DE
3^e CATÉGORIE

Chargé de la maîtrise des risques dans une direction régionale ou départementale de 3^e catégorie, dans la limite de vingt-quatre postes.

Chargé de la maîtrise des risques dans une direction départementale de 4^e catégorie, dans la limite de vingt-huit postes.

Responsable du pôle national de soutien au réseau de la direction générale des finances publiques de Bordeaux, de Lyon, de Montpellier, de Montreuil, de Rennes ou de Toulouse, dans la limite de six postes.

Chargé de fonctions à la direction nationale des enquêtes fiscales, à la direction nationale des vérifications de situations fiscales ou à la direction des vérifications nationales et internationales, dans la limite de quatre postes.

Chargé de fonctions dans les services centraux de la direction générale des finances publiques, dans la limite de cinq postes.